

Inspection pédagogique régionale d'éducation musicale  
Et chant choral

Versailles, le 06/09/2021

Affaire suivie par :  
Valérie Morel  
Nicolas Avinée  
IA-IPR d'éducation musicale  
Et de chant choral

Tél : 06 01 02 07 54  
Mél : [nicolas.avinee@ac-versailles.fr](mailto:nicolas.avinee@ac-versailles.fr)  
3, boulevard de Lesseps  
78017 Versailles Cedex

Les inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'Education  
musicale et de chant Choral  
IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Education  
musicale dans les lycées, collèges et EREA

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements

Objet : Lettre de rentrée 2021

#### Préambule commun à toutes les disciplines

Chères et chers collègues,

Au seuil de cette nouvelle année scolaire, les IA-IPR ont à cœur de vous souhaiter une bonne rentrée.  
Aux collègues qui rejoignent notre académie, nous souhaitons la bienvenue.

Au terme d'une année compliquée par la gestion de la situation sanitaire et endeuillée par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, les corps d'inspection vous adressent collectivement leurs remerciements pour avoir assuré la continuité des enseignements et maintenu en toutes circonstances le lien avec vos élèves. Les inspecteurs vous assurent de leur présence à vos côtés en cette nouvelle année scolaire pour vous conseiller sur l'accompagnement des élèves, la construction et la consolidation de leur parcours de formation.

Notre académie réaffirme avec force son engagement en faveur de la laïcité et du respect des valeurs de la République. Un [plan de formation national](#) leur sera consacré sur l'ensemble du territoire. Les masters MEEF leur accorderont désormais une place essentielle en formation initiale.

Dans le contexte sanitaire que nous avons connu, votre forte mobilisation autour des plans de continuité pédagogique mis en œuvre dans les établissements ont permis aux élèves de ne jamais interrompre leurs apprentissages

Issu de réflexions et des expériences menées sur le terrain, un guide *Organiser la continuité pédagogique – Mettre en œuvre l'hybridation* a été élaboré dans notre académie. Nous vous invitons à [consulter sa présentation](#) et à le [télécharger](#).

La mise en œuvre du *Grand oral* au baccalauréat général et technologique a renforcé la dynamique sur le développement des compétences orales des élèves tout au long de leur parcours scolaire dans le secondaire. Des ressources pédagogiques ont été conçues et [sont disponibles sur le site de l'académie](#).

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le nouveau [Projet académique 2021-2024 Apprendre - S'épanouir - Se transformer](#). Celui-ci mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de projets emblématiques de la politique éducative académique. Il stimule et valorise la capacité d'innovation et d'initiative des personnels de l'académie.

### **Au collège, inscrire les apprentissages dans les parcours des élèves**

Le collège a vocation à poursuivre l'acquisition des fondamentaux travaillés depuis l'école primaire et à les consolider.

Pour servir cette ambition, le **programme Devoirs faits** s'enrichit de modalités nouvelles. Il s'adapte et se réinvente afin que chaque élève qui en a besoin soit accompagné à la fois dans la réalisation de ses devoirs et dans la consolidation de ses acquis. Le **plan d'action académique 2021-2022** ouvre de nouvelles perspectives, en lien avec les objectifs du projet académique. Il permettra de proposer Devoirs faits à un plus grand nombre d'élèves, d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs et de favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire. De nombreuses ressources pédagogiques mobilisables sont présentes sur [la page Devoirs faits du site académique](#).

Les objectifs du collège sont également de préparer chaque élève à poursuivre sa formation au nouveau lycée général et technologique ou au lycée professionnel transformé. **Les parcours éducatifs**, en particulier le [parcours avenir](#), offrent un cadre privilégié d'apprentissages, ils sont aussi une source de la motivation et de la projection des élèves dans la poursuite d'études au lycée.

### **Au lycée général et technologique, préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur**

Dans la voie générale, l'offre d'enseignements de spécialité permet aux élèves de diversifier leur parcours à partir de choix personnalisés. L'accompagnement et le suivi des élèves assuré par les professeurs principaux et les professeurs référents les aident à opérer un choix éclairé.

Un plan de valorisation national de la voie technologique est engagé pour réaffirmer sa spécificité dans le système éducatif scolaire et supérieur. Il s'agit notamment, au collège et en classe de seconde générale et technologique, de mieux informer les élèves et leurs familles sur les caractéristiques des séries technologiques et les perspectives de réussite qu'offre chacune d'entre elles.

La réforme du baccalauréat maintient l'équilibre entre évaluation ponctuelle terminale et contrôle continu dans les résultats, respectivement à hauteur de 60 % - 40 %. Un nouveau cadre réglementaire, paru cet été, définit les modalités de la prise en compte du contrôle continu du fait de la suppression des évaluations communes. Sur la base de recommandations nationales de l'IGÉSR à paraître, les corps d'inspection seront aux côtés des chefs d'établissement et des équipes lors de l'élaboration collective d'un projet d'évaluation propre à chaque établissement. L'harmonisation des pratiques évaluatives doit ainsi conforter votre travail tout en garantissant la diversité des évaluations, l'équité de traitement et la transparence vis-à-vis des jeunes et leurs familles.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

*Le collège des IA-IPR*

## Lettre de rentrée 2021 des IA-IPR Education musicale

### Remerciements

Nous souhaitons vous remercier pour l'implication qui a été la vôtre auprès de vos élèves et des familles. En effet, nous connaissons depuis mars 2020 une situation exceptionnelle. La pandémie a fortement impacté le déroulement des deux précédentes années scolaires. Nous saluons tout particulièrement votre investissement et votre dévouement dans votre mission qui ont permis d'explorer, d'innover ou de créer de nouvelles modalités d'enseignement au bénéfice de la continuité pédagogique. Tirant parti des expériences des confinements, vous avez développé de nouvelles capacités et acquis de nouvelles compétences et cela malgré de fortes contraintes.

Nous adressons également nos remerciements et notre attachement aux collègues qui débutent leur métier d'enseignant dans le contexte de la COVID. Soyez certain de notre soutien.

Nous remercions vivement les enseignants chargés d'assurer une mission de formation, de tutorat, de membres de jurys d'examen et de concours. Nous connaissons votre dévouement pour servir au quotidien ces missions.

Nous adressons des remerciements particuliers aux enseignants qui ont réussi à proposer des concerts dans le cadre de l'enseignement facultatif de chant choral dans le respect du protocole sanitaire. La variété des différents formats (enregistrements vidéo live ou montage, prestations en extérieur avec distanciation notamment) est l'indicateur d'un dynamisme pédagogique qui a permis aux élèves de vivre une véritable expérience artistique enrichissant leur parcours culturel.

Nous remercions également les coordinations chorales des Hauts de Seine, du Val d'Oise, des Yvelines et de l'Essonne ainsi que leurs responsables qui ont soutenu et accompagné les enseignants dans les projets départementaux. Plusieurs projets ont pu se réaliser dans les meilleures conditions, eu égard au contexte sanitaire. Nous saluons la création d'un site pour les chorales de l'Essonne :

[Accueil | Les Chorales de l'Essonne \(lcde91.fr\)](http://Accueil | Les Chorales de l'Essonne (lcde91.fr))

Nous adressons des remerciements tout particuliers à Monsieur Jacquemin pour son accueil, sa disponibilité et l'ensemble du travail effectué au sein de l'académie de Versailles.

Cette année, notre discipline accueille 32 professeurs stagiaires. Nous leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie de Versailles à compter de cette rentrée.

### Perspectives pour la rentrée 2021-2022

Cette rentrée 2021-2022 est placée sous le signe de la COVID. Le protocole sanitaire est de niveau 2 au moment de l'écriture de cette lettre.

[Année scolaire 2021-2022 : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports](http://Année scolaire 2021-2022 : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports)

Concernant l'éducation musicale et l'enseignement facultatif de chant choral, il conviendra d'adapter avec pragmatisme vos enseignements et vos pratiques au contexte et aux mesures fixées par le protocole et placées sous la responsabilité des chefs d'établissement. Une fois encore, les pratiques vocales conduites en classe devront être adaptées au port du masque.

La circulaire de rentrée du ministre est parue au journal officiel du 24 juin 2021. Elle cible les lignes pédagogiques prioritaires à investir pour l'année 2021-2022 :

[La circulaire de rentrée 2021 au Bulletin officiel | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

- L'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- L'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
- L'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ;
- L'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

#### Une rentrée adaptée

Comme l'année dernière, l'un des axes concerne l'adaptation de vos séquences des premiers mois afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire. Les évaluations nationales constituent des points de repères et permettent de mieux identifier les forces et les fragilités des élèves. Les échanges au sein de l'équipe pédagogique de la classe vous aideront dans ce sens.

#### Pix

La certification « Pix » est généralisée dès la rentrée avec des parcours pour tous les élèves du cycle 4. Une certification des compétences numériques sera validée obligatoirement pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et de fin de cycle terminal des lycées. Les professeurs d'éducation musicale et de chant choral participent utilement à l'acquisition des compétences numériques des élèves, je vous invite à consulter le site de la DANE de Versailles qui proposent des parcours de rentrée :

[Découvrir et utiliser les parcours proposés par Pix Orga - Délégation académique au numérique éducatif \(ac-versailles.fr\)](#)

#### L'éducation artistique et culturelle (EAC)

La circulaire réaffirme le « 100% Education artistique et culturelle ». Le « Pass Culture » est étendu à tous les élèves de la 4<sup>ème</sup> jusqu'au lycée. Il propose un crédit permettant d'avoir accès à une offre culturelle diversifiée sur la base d'un catalogue : places de concert, abonnements, biens culturels (livres, BD, CD, instruments de musique...), services numériques (jeux vidéo, musiques en ligne), rencontres (avec des artistes, des conférences, des répétitions...), de visites, des cours et des ateliers (danse, musique, chant, théâtre...). L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'accès à la culture des élèves et de les encourager à diversifier également leurs pratiques culturelles. En soutien aux contenus de vos séquences si le cas se présente, vous pourrez ainsi proposer à vos élèves d'utiliser leur Pass Culture.

L'éducation artistique et culturelle se fonde sur 3 piliers : la connaissance, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et les artistes. Les deux précédentes années scolaires ont considérablement restreint certaines possibilités. La réouverture progressive des lieux de culture permet d'envisager des sorties pédagogiques. Nous invitons les professeurs qui le souhaitent à s'engager à nouveau dans ces projets (sorties, rencontres, pratiques artistiques) qui permettront aux élèves d'enrichir avec intérêt leur parcours éducatif artistique et culturel.

### La rentrée en musique

La rentrée en musique est également réaffirmée au sein de la circulaire dont nous rappelons ci-dessous les objectifs :

- marquer de manière positive le début de l'année scolaire afin de susciter le plaisir d'apprendre chez les élèves ;
- mettre en lumière les vertus éducatives dont la pratique musicale collective est porteuse ;
- accueillir les nouveaux élèves en musique pour leur souhaiter la bienvenue ;
- permettre aux élèves relevant de l'éducation prioritaire de bénéficier de la présence d'un parrain ou d'une marraine artiste.

Nous remercions les professeurs qui, malgré le contexte et les difficultés, ont proposé un accueil en musique. De nouveaux partenaires ont enrichi cette rentrée notamment avec la participation de musiciens de la Musique de l'Air.

### Présidence française de l'Union Européenne

Cette année scolaire sera marquée la présidence française de l'Union Européenne entre décembre 2021 et juin 2022. Ce moment peut être l'occasion au sein de l'équipe pédagogique, si vous le souhaitez, de programmer une séquence sur l'Europe via le prisme de différentes disciplines (en éducation musicale par exemple : traditions folkloriques, compositeurs, groupes de musiques actuelles...).

### Faire vivre les valeurs de la République

En tant qu'enseignant et dans votre exercice quotidien, vous incarnez, vous transmettez et vous faites vivre les valeurs de la République. Pour vous aider dans cette mission, le Vadémécum sur la laïcité est complété par un guide sur l'Idée républicaine. Ce guide rassemble les textes fondamentaux et des ressources pédagogiques. Il sera diffusé à l'ensemble des établissements à la rentrée.

Ci-dessous, le lien pour télécharger le Vadémécum sur la laïcité.

[2018\\_Vademecum\\_laicite\\_964986.pdf \(education.gouv.fr\)](https://www.education.gouv.fr/2018_Vademecum_laicite_964986.pdf)

### L'éducation au développement durable (EDD)

La mise en place d'éco-délégués lors de la rentrée précédente constitue un levier d'action dans les établissements sur les thématiques liées à l'EDD. Toutes les disciplines peuvent se mobiliser pour construire des projets au sein des classes. Dans ce cadre, l'éducation musicale et l'enseignement facultatif de chant choral peuvent être des vecteurs de sensibilisation au développement durable. Ainsi, les programmes invitent, par exemple, à « décrire et comparer des éléments sonores issus de la biodiversité ».

### L'école inclusive

L'école vise à assurer une scolarisation de qualité prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves. Des outils d'aide pour vous accompagner sur cette priorité nationale sont disponibles sur le site de Canopé :

[Confiance, apprentissages, partage - Cap école inclusive - Réseau Canopé \(reseau-canope.fr\)](https://reseau-canope.fr)

## Le projet académique 2021-2024 « Apprendre, s'épanouir, se transformer »

[Apprendre, s'épanouir, se transformer : découvrez le projet académique 2021/2024 | Académie de Versailles \(ac-versailles.fr\)](https://www.ac-versailles.fr/apprendre-se-transformer)

Le projet académique est construit autour de 3 axes :

- Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages ;
- Des collectifs apprenants et engagés ;
- Apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation ;

## Plan académique de formation

Les inscriptions au PAF se déroulent jusqu'au 22 septembre 2021. En lien avec le projet académique, nous soulignons ce dispositif du PAF n°21A0251752 qui vous permet de « contribuer à la dynamique disciplinaire ». Vous innovez, vous avez un domaine d'expertise (numérique, vocale, conceptions de projets, didactique, compositions, arrangements...), votre expérience et vos compétences sont des atouts réels pour l'académie. Afin que cela ne reste pas confidentiel, inscrivez-vous à cette formation pour faire partager votre dynamisme.

Cette formation souhaite s'adresser à tous les collègues qui veulent partager se veut un lieu d'échanges pour penser votre action au sein d'un collectif.

## DAAC

La délégation académique aux Arts et à la culture propose un plan de formation consultable à l'adresse ci-dessous :

[Les formations MUSIQUE 2021-22 DAAC de Versailles \(padlet.com\)](https://padlet.com/daac.versailles/plan-de-formation-2021-2022)

## L'enseignement facultatif de chant choral

Les deux dernières années ont particulièrement impacté le déroulement de l'EFCC ainsi que les possibilités de restitutions publiques. Il faut espérer que l'année à venir permette de retrouver ces temps de pratiques artistiques collectives. Toutefois, il appartiendra aux chefs d'établissement de déterminer en fonction des règles sanitaires qui s'imposent à tous la mise en œuvre de cet enseignement, soit en assouplissant soit en resserrant les contraintes : normes de jauge et d'espace pour les répétitions, tenue ou non des restitutions inter-établissements.

La vitalité du chant choral en établissement est un marqueur fort du dynamisme de notre académie. L'ensemble des membres des coordinations chorales est présent pour vous accompagner, si vous le souhaitez, dans les grands projets annuels.

## FNCS

La fédération nationale des chorales scolaires présidée par Mathias Charton (IA-IPR de l'académie de Poitiers) lance un appel à candidatures « La pépinière des compositeurs » à destination des professeurs d'éducation musicale et chant choral.

Les objectifs sont les suivants :

- Constituer un vivier de compositeurs experts dans l'écriture pour les chœurs d'adolescents ;
- Construire une culture commune des pratiques vocales scolaires ;
- Développer un répertoire adapté, actuel, inédit et original pour les chœurs d'adolescents ;
- S'approprier des gestes pédagogiques et artistiques adaptés aux élèves d'aujourd'hui ;

Frédérique CHAUVIN

Secrétariat des IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

Tél : 01.30.83.40.43

Mél : [frederique.chauvin@ac-versailles.fr](mailto:frederique.chauvin@ac-versailles.fr)

3, boulevard de Lesseps 78017 Versailles cedex

- Faire dialoguer les différents acteurs de l'éducation musicale et du chant choral ;
- Former les compositeurs à l'écriture chorale pour voix d'adolescents ;
- Construire une progression commune de l'écriture pour voix d'enfants et d'adolescents ;
- Apporter en légitimité le travail de composition des professeurs d'éducation musicale ;
- Développer une expertise croisée de l'écriture pour les chœurs d'adolescents ;
- Développer la créativité et l'inventivité des professeurs d'éducation musicale ;
- Transmettre la culture littéraire internationale par le vecteur de l'oralité ;
- Acculturer les acteurs au travail collaboratif et partenarial.

L'appel à candidature débutera à l'automne 2021 et permettra de sélectionner douze professeurs. Nous reviendrons vers vous pour vous préciser toutes les modalités de ce dispositif.

### La musique au lycée

#### Cadre général

L'évaluation au baccalauréat général et technologique repose sur des épreuves terminales (60% de la note finale) et sur la prise en compte des résultats qu'ils ont obtenus dans les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales en classes de première et de terminale (40% de la note finale). Cette prise en compte du contrôle continu a pour objectif de valoriser le travail régulier des élèves et de limiter le nombre d'épreuves à la fin de l'année de terminale.

#### Répartition des coefficients :

60 de ces 100 coefficients sont obtenus dans le cadre d'épreuves anticipées ou d'épreuves terminales seules :

- Les épreuves anticipées de français en fin de classe de première (écrit, coefficient 5 ; oral, coefficient 5) ;
- Les deux épreuves pour les enseignements de spécialité suivis par l'élève en terminale (coefficient 16 pour chacune d'elle) ;
- La philosophie (coefficient 8 en voie générale, 4 en voie technologique) ;
- Le Grand oral (coefficient 10 en voie générale, 14 en voie technologique).

40 de ces 100 coefficients sont obtenus par le biais du contrôle continu établi sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal pour les candidats scolarisés dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État.

Les évaluations communes sont supprimées au profit d'un contrôle continu plus souple, accompagnant les apprentissages et conduit dans le cadre de la classe. Des repères nationaux seront diffusés aux équipes pédagogiques afin que soit préservée l'égalité de traitement des élèves. A cet effet, le guide national de l'évaluation permet de guider les équipes. Dans chaque établissement, un projet

Frédérique CHAUVIN

Secrétariat des IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

Tél : 01.30.83.40.43

Mél : [frederique.chauvin@ac-versailles.fr](mailto:frederique.chauvin@ac-versailles.fr)

3, boulevard de Lesseps 78017 Versailles cedex

d'évaluation est conçu par les équipes. Il explicite le cadre collectif de l'évaluation en contrôle continu dans l'établissement.

Pour les enseignements de spécialité, dès la session 2022, les évaluations communes (EC) seront supprimées. Les élèves seront désormais évalués sous la forme du contrôle continu, la moyenne des notes obtenues en classe tout au long de l'année constituant la note du baccalauréat. Cela sera aussi le cas pour l'enseignement de spécialité Musique suivi uniquement en première (coefficients 8).

Offrant aux élèves la possibilité d'enrichir et de diversifier leur parcours au lycée, les enseignements optionnels font, quant à eux, l'objet d'une valorisation plus significative dès cette session. Cette reconsideration de leur évaluation au sein du baccalauréat se traduit comme suit :

- L'enseignement optionnel suivi sur l'ensemble du cycle terminal sera affecté de 4 coefficients (coeff. 2 en première, coeff. 2 en terminale) venant s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat. Les notes qu'il aura obtenues dans cet enseignement optionnel seront considérées dans leur intégralité.
- Un enseignement optionnel suivi sur la seule année de terminale sera apprécié à hauteur d'un coefficient 2.
- L'évaluation se fera selon des modalités similaires à celles qui prévalent pour le contrôle continu, c'est-à-dire déterminée à partir des moyennes annuelles des moyennes apposées sur les bulletins scolaires.
- A l'image des autres enseignements et contrairement à ce qui existait auparavant, la prise en compte se fera sur les notes entières et pas uniquement sur les points au-dessus de 10.
- **Enfin, un candidat pourra suivre plusieurs enseignements optionnels à condition de ne pas donner lieu à une évaluation excédant 14 coefficients (6 en première, soit 3 enseignements optionnels ; 8 en terminale, soit 4 enseignements optionnels).**

Des formations dédiées à ces différents enseignements permettront dès le début de l'année de revenir sur les aspects les plus marquants des parcours de formation et des épreuves. Elles auront notamment pour objet d'accompagner les équipes enseignantes à réfléchir l'enjeu central que constitue l'évaluation.

#### Programme complémentaire – enseignement optionnel de musique :

Le programme complémentaire dans ses deux composantes, œuvres de référence et perspectives de travail publiées au BO du 07juin 2021, s'avère être la reconduction du programme de la session précédente.

#### Œuvres de référence :

- Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la Honda Civic, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

#### Perspectives de travail :

- La musique et ses lieux ; réception de la musique.
- Musique : son, bruit, langage.

La totalité des informations relatives à ce programme complémentaire est accessible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117454N.htm>. A noter que cette publication présente également les perspectives de travail et le corpus d'œuvres retenus pour l'année scolaire 2022-2023.

#### Programme limitatif – enseignement de spécialité Musique :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117453N.htm> )

Le programme limitatif de l'année scolaire 2020-2021 est reconduit pour cette année scolaire. Figure également sur cette page, le programme en vigueur à la rentrée 2022 avec notamment plusieurs extraits de *Carnaval* de Robert Schumann.

#### Cœuvres de référence :

- Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n° 8*;
- Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4e entrée « *Les sauvages* » - Production de l'opéra de Paris, Octobre 2019;
- Jeff Beck, album *You had it coming*, 2001.

#### PPCR et accompagnement des carrières

Depuis la rentrée 2017, les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations reposent sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Nous poursuivrons ces visites au cours de l'année en cours.

De manière complémentaire aux visites programmées aux 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons, nous veillerons à maintenir d'autres formes de conseil et d'accompagnement qui pourront prendre notamment la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation. Vous êtes encouragés à solliciter vous-mêmes notre venue afin de faire le point sur vos pratiques et de vous aider à les enrichir.

#### Chargés de mission d'inspection

Corinne Campenon : [corinne.campenon@ac-versailles.fr](mailto:corinne.campenon@ac-versailles.fr)

Olivier Jacquemin : [olivier-patrice.jacquemin@ac-versailles.fr](mailto:olivier-patrice.jacquemin@ac-versailles.fr)

Virginie Urion : [virginie.urion@ac-versailles.fr](mailto:virginie.urion@ac-versailles.fr)

#### Formateurs académiques réseau tuteurs

Virginie Percicaud : [virginie.pericaud-paccagnini@ac-versailles.fr](mailto:virginie.pericaud-paccagnini@ac-versailles.fr)

Virginie Urion : [virginie.urion@ac-versailles.fr](mailto:virginie.urion@ac-versailles.fr)

#### Numérique

Notre interlocutrice académique pour le numérique (IAN) Caroline Pras, [caroline.pras@ac-versailles.fr](mailto:caroline.pras@ac-versailles.fr) est quant à elle à votre disposition pour toute question relative à votre environnement numérique (équipement, usage du matériel, formation et actions spécifiques menées dans notre académie).

## Réunions de rentrée

Celles-ci se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Lundi 13 septembre : Lycée Corot, Savigny Sur Orge, 14h-17h
- Mercredi 15 septembre : Collège Danton, Levallois Perret, 9h-12h
- Jeudi 16 septembre : Lycée Saint Saëns, Deuil la Barre, 9h-12h puis 14h-17h
- Vendredi 17 septembre : Lycée La Bruyère 14h-17h.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute tout au long de cette année pour répondre à vos interrogations et soutenir autant que possible les enjeux éducatifs et pédagogiques de l'enseignement musical que vous portez.

Nous vous souhaitons une année scolaire sereine, épanouissante pour vos élèves et pour vous, riche en initiatives et construction de projets.

Valérie Morel

Nicolas Avinée

